



NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue à Saint-Chaffrey !

Corinne Chanfray y tenait mais la crise sanitaire l'en avait empêchée. Samedi 19 novembre, elle a enfin pu accueillir, autour d'un café convivial, les nouveaux arrivants de la commune.

Depuis 2020, plus de quarante personnes, enfants compris, se sont installées à Saint-Chaffrey. Il était temps de leur souhaiter la bienvenue et de leur présenter les services, les infrastructures, les équipes et les projets du village. Un village que ces habitants n'ont pas choisi par hasard.

Certains ont grandi ici, se sont exilés, parfois jusqu'à Nouméa, avant de revenir au pays, « dans cet écrin d'une telle beauté », de scolariser leurs enfants à l'école communale, de développer leur activité professionnelle et de s'installer durablement dans cette vallée qu'ils chérissent.

D'autres, parisiens, comme Joëlle et Jean-Pierre, ingénieur bientôt retraité, ont fait construire leur chalet pour profiter à plein temps « d'un coin de paradis » qu'ils fréquentent depuis 1974.

Résidents pendant quinze ans en région parisienne, Julie, Olivier et leurs trois enfants adolescents sont venus se confiner dans leur appartement de vacances.

« Pour toute la famille, le retour en Île-de-France fut difficile voire impossible ». Alors, ils ont acheté une maison et sont restés. Patron d'une société d'éclairage à Paris, Olivier télétravaille et se rend deux fois par mois à la capitale, Julie a troqué son emploi dans une banque pour monter une conciergerie.

Quant à Thierry, prêtre remplaçant et accompagnateur en montagne, il a élu domicile dans l'un des logements municipaux du Presbytère. Ils sont aussi anglais ou du nord de la France, et se sont dit qu'ici et nulle part ailleurs ils couleraient des jours heureux.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Améliorer la qualité de vie



Interrompues durant la crise sanitaire, les visites de quartier ont enfin pu reprendre cet automne. Corinne Chanfray, accompagnée de quelques élus, est ainsi partie à la rencontre des habitants de Chantemerle, Villard Laté, la Gérarde et Saint-Chaffrey afin d'identifier les petits travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et de recueillir leurs suggestions et doléances. L'idée de ces déambulations sur le terrain étant de trouver une réponse immédiate ou une solution à moyen terme aux nuisances qui altèrent le quotidien de chacun, d'une évacuation des eaux de pluie bouchée à la détérioration de la voirie. Un format d'échange convivial pour recueillir l'avis de tous et donner du sens au vivre ensemble.



Crédit photo : Luka Leroy

FORFAITS DE SKI

Fin des tarifs préférentiels

Depuis 37 ans et la promulgation de la Loi montagne (1985), les stations vivent avec une épée de Damoclès prête à s'abattre sur les tarifs préférentiels destinés aux « gens du pays ». Sans surprise, le couperet attendu est tombé sur cette illégalité. La Chambre régionale des comptes de Savoie a sifflé la fin de la tolérance. Elle a rappelé que les remontées mécaniques étaient un service et que, de ce fait, elles devaient respecter l'égalité de traitement entre tous les usagers de ce service de transport. Que tous, qu'ils habitent en région parisienne ou au pied des pistes, doivent bénéficier des mêmes conditions tarifaires. L'État, par l'entremise des préfets, impose dès cet hiver, aux maires et aux exploitants des domaines skiables, l'application stricte de la loi et met définitivement fin aux tarifs préférentiels destinés aux résidents, sous peine de poursuites pénales et financières. Les différences tarifaires ne pouvant être fondées sur l'origine géographique, tous les enfants doivent se voir appliquer le même tarif, qu'ils soient scolarisés dans le Briançonnais ou ailleurs en France. Mais compte tenu des enjeux pour les enfants du pays (accès à la pratique du ski pour tous, apprentissage à visée parfois professionnelle, connaissance de l'environnement de vie, du milieu montagnard, de sa culture et de ses traditions) et de l'effet de sidération de cette annonce, les communes de la vallée et SCV Domaine Skiable se sont donné une année de plus pour conserver les tarifs spéciaux uniquement pour les scolaires (jusqu'à 21 ans) et envisager des solutions pour l'avenir. Par ailleurs, les résidents bénéficiaient jusqu'à présent d'une réduction de 40% sur le prix public du forfait saison. Pour compenser la perte de cet avantage jugé par la loi inéquitable, le domaine skiable a baissé le prix public du forfait saison de 30% afin de contenir la hausse tarifaire pour « les gens du pays ».



Vous souhaitez recevoir un message sur votre téléphone en cas d'alerte majeure liée à une situation de crise ?

Inscrivez-vous gratuitement à notre liste de diffusion via le lien suivant :

<https://admin.illiwap.com/fr/public/@05133> (en bas de page) !



télex...télex...

Le conseil municipal a acté la démission des conseillères d'opposition Nicole Faure et Delphine Alphanth et accueilli leurs remplaçants respectifs : Catherine Chauvin et Stéphane Blanchon.

